

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10

Vu la délibération n°71 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 21 novembre 2021 relative à la délibération d'adhésion du Conseil communautaire de Président en application des articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n°71 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2021.

CONSIDERANT que Limoges Métropole s'est engagée à accompagner le développement des entreprises liées au Pôle de compétitivité ALPMA - Route des Laurs et des Hyperfréquences et de la Route entre l'association ALPMA et l'association Elipros en décembre 2016.

CONSIDERANT que Limoges Métropole a décidé de prêter un local pour permettre de mener l'association du Pôle de compétitivité ALPMA - Route des Laurs et des Hyperfréquences, le Département (DPA de fabrication de machines XLIM, l'association CETSIM, ainsi que de autres sociétés occupent des locaux d'activité.

CONSIDERANT que cet ensemble constitue désormais « Centre d'Innovation et de Recherche en Electronique » et est situé dans le domaine public de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération en date du 27 juin 2015.

CONSIDERANT que l'Université de Limoges agissant pour le compte du Laboratoire XLIM, a exprimé le souhait de demander dans les locaux qu'elle occupe.

DÉCIDE

Qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de deux ans, l'Université de Limoges agissant pour le compte du Laboratoire XLIM occupe des locaux au titre 1 ainsi que des

UNIVERSITE DE LIMOGES
LABORATOIRE XLIM

DÉCISION

Décision concernant une convention d'occupation de locaux du domaine public avec L'UNIVERSITE DE LIMOGES agissant pour le compte du Laboratoire XLIM

1 DOCUMENT - Publié le 19 Décembre 2022



DEC_ECO_23712_CIRE_OCCUPALTION_LOCAUX_UNIVERSITE_LIMOGES_XLIM.pdf
(.pdf, 145,7 Ko)

 TÉLÉCHARGER